

Communiqué 002/2021/COCEM relatif à la dissolution de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

Bamako, le 05 février 2021 : La COCEM prend acte de la dissolution de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et exhorte le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) à poursuivre le dialogue avec les partis politiques et les organisations de la société civile autour de la mise en place de l'organe unique et indépendant de gestion des élections au Mali.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été dissoute par le décret N°2021-003/PT-RM du 08 Janvier 2021 qui a abrogé le décret N°2017-0214/P-RM du 13 mars 2017 portant nomination des membres de la CENI.

Cette dissolution intervient à un moment où les concertations ont lieu sur la relecture des textes régissant les élections au Mali notamment la loi électorale, la charte des partis politiques et la loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité des députés au Mali.

Ainsi, la COCEM salue la tenue desdites concertations et exhorte le MATD à poursuivre le dialogue avec les partis politiques et les organisations de la société civile sur la relecture de la loi électorale afin de convenir du contenu et des attributions de l'organe unique et indépendant de gestion des élections au Mali.

La COCEM continuera de suivre et d'apporter sa contribution au processus de réformes électorales et institutionnelles.

Contacts Presse

Drissa TRAORE, Président, +223 78 16 51 07, dtraore@cocem.ml

Salia K TRAORE, Chargé à la communication : +223 76 34 30 25, straore@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : 0022320283276 E-mail : contact@cocem.ml Site web : www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem Facebook: <https://www.facebook.com/cocemml>